

Saint Avertin, le 26 janvier 2022



**SNUipp-FSU 37**  
Paul Agard  
à

à Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours  
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire

Objet : 3<sup>ème</sup> partie de la prime REP +

Madame la Rectrice,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Bien que la totalité des organisations syndicales siégeant au Comité Technique Ministériel ait fait part de leur entière opposition et réprobation, le ministère impose le principe de la 3<sup>ème</sup> part variable de la prime REP +.

La mise en concurrence des écoles entre-elles, des collègues entre-eux et même des Inspecteurs de l'Education Nationale relève de l'irresponsabilité ou plutôt de la volonté de nuire aux équipes.

Dans un contexte sanitaire très dégradé depuis deux ans, tout impose de renforcer les liens et solidarités professionnelles au service des élèves, des familles de ces REP +.

La persévérance du ministère va placer les responsables que vous êtes dans l'impossibilité d'expliquer quoi que ce soit dans les « choix » qui seront faits.

Nous vous demandons solennellement d'entendre, lors du prochain Groupe de Travail et du CTA de février, la parole des représentants du personnel de la FSU.

La seule alternative est de répartir de manière égale cette 3<sup>ème</sup> part.

Ajoutons que l'Education Nationale s'honorerait à en finir avec ce scandale sans nom qu'est l'éviction des personnels AESH de cette prime REP + depuis sa mise en place.

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations respectueuses.

*Paul Agard*

*Pour la FSU-SNUipp Indre et Loire*